

**PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 28 mars 2023
de
SGS SA, Genève**

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 28 mars 2023, à Genève, au Quai du Mont-Blanc 19, au Théâtre du Léman, sous la présidence de Monsieur Calvin GRIEDER.

La séance est ouverte à 14h00 et levée à 15h20

Monsieur Calvin GRIEDER, Président, souhaite la bienvenue aux actionnaires et désigne Monsieur Olivier MERKT, comme secrétaire de l'assemblée.

Le secrétaire constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 12 des statuts, par lettre adressée le 3 mars 2023 à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions nominatives.

L'organe de révision, la société PricewaterhouseCoopers SA, est représenté par Monsieur Guillaume Nayet.

Le Président informe l'assemblée que Maître Corine ROSSET, Notaire est présente et a été mandatée pour constater en la forme authentique les décisions de l'assemblée concernant les points 6.1 à 6.6 de l'ordre du jour qui impliquent des modifications des statuts.

Le secrétaire informe également que les débats sont enregistrés afin de pouvoir en dresser un compte-rendu, en sus du procès-verbal, si nécessaire.

Monsieur Calvin GRIEDER prend la parole pour s'adresser à l'assemblée, puis il passe la parole à Monsieur Frankie NG, Chief Executive Officer. Les textes des exposés de Messieurs GRIEDER et NG demeureront annexés au présent procès-verbal.

Après quoi le secrétaire donne connaissance de la liste de présence :

4'972'464 Actions nominatives de Fr. 1.- chacune sont représentées à l'assemblée comme suit :

Actionnaires et représentants présents	61
Actions représentées par l'actionnaire ou un mandataire privé	58'594
Actions représentées par le représentant indépendant (Me Gérard Defacqz, notaire à Genève)	4'845'864

Soit ensemble 65.44% du capital-actions.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. **Rapport annuel 2022**
 - 1.1. Rapport annuel, comptes de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2022
 - 1.2. Vote consultatif du rapport de rémunération 2022
2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction
3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA
4. **Elections**
 - 4.1. Elections au Conseil d'administration
 - 4.2. Election du Président du Conseil d'administration
 - 4.3. Election du Comité de rémunération
 - 4.4. Election de l'organe de révision
 - 4.5. Election du représentant indépendant
5. **Rémunération**
 - 5.1. Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2024
 - 5.2. Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2024
 - 5.3. Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2022
 - 5.4. Plan incitatif à long terme à émettre en 2023
6. **Modification des statuts de la société (adaptation au nouveau droit sur les sociétés)**
 - 6.1. Division de la valeur nominale des actions
 - 6.2. Remplacement du capital autorisé par une marge de fluctuation du capital
 - 6.3. Adaptation du but de la société
 - 6.4. Organisation des assemblées générales et des réunions du Conseil d'administration
 - 6.5. Droits des actionnaires minoritaires
 - 6.6. Règles concernant les rémunérations de la Direction générale

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

<p>1 Rapport annuel 2022 1.1 Rapport annuel, comptes de SGS SA et comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2022</p>

Le rapport annuel, les comptes annuels de la SGS SA et les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2022 ont été mis à disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et statutaires. Une copie imprimée du rapport annuel demeurera annexée au présent procès-verbal.

Les actionnaires ont également pu prendre connaissance du rapport du 22 février 2023 de l'organe de révision, la société PricewaterhouseCoopers SA, sur les comptes de SGS SA et sur les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2022.

L'organe de révision déclare n'avoir rien à ajouter à ses rapports, dans lesquels il recommande l'approbation des comptes de SGS SA et des comptes consolidés tels que soumis à l'assemblée.

Aucun actionnaire ne demandant la parole, la résolution suivante est mise au vote:

"L'assemblée ayant pris connaissance du rapport annuel, des comptes et des rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2022 approuve :
- le rapport annuel
- les comptes annuels de SGS SA et
- les comptes annuels consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2022
tels qu'ils ont été soumis. "

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	99.38%
NON	0.02%
ABSTENTIONS	0.60%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

1.2 Rapport de rémunération 2022 (vote consultatif)

Dans un souci de transparence, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à un vote consultatif le rapport sur les rémunérations.

Il est rappelé aux actionnaires que ce rapport, qui détaille les principes du Groupe en matière de rémunération, est disponible sur le site internet et est également annexé au rapport annuel.

La discussion n'étant pas demandée la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2022. "

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	95.41%
NON	4.47%
ABSTENTIONS	0.12%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Il est tout d'abord rappelé qu'en vertu des dispositions légales, les personnes ayant participé à la gestion sont exclues de ce vote, à savoir :

- les membres du Conseil d'administration ayant exercé durant tout ou partie de l'exercice 2022,
- les membres de la Direction ayant assumé une fonction durant tout ou partie de l'exercice 2022,
- les actionnaires représentés au Conseil d'administration.

La discussion n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à un vote groupé pour la décharge au Conseil d'administration et à la Direction, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour leur gestion durant l'exercice 2022."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	97.12%
NON	1.99%
ABSTENTIONS	0.89%

**Actions présentes/représentées lors de ce vote
(après déduction des actions exclues de ce vote) : 4'897'651**

3 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA

Le bénéfice net disponible, à disposition de l'assemblée, se compose comme suit :

	CHF
Bénéfice de l'exercice	649'821'069
Report de l'exercice précédent	278'541'020
Dividende payé sur les propres actions mises en circulation en 2022 avant l'assemblée générale ordinaire de mars 2022	(85'841)
Programme de rachat	(250'000'741)
(Transfert) / Mouvement de la réserve pour propres actions	(20'841'198)
Total du bénéfice net disponible	657'434'309
Dividende total de CHF 80.- par action	(589'524'320)
Solde reporté à nouveau	67'909'989

Le Conseil d'administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice net disponible de CHF 657'434'309.

- ♦ Dividende : CHF 589'524'320
- ♦ Solde reporté à nouveau CHF 67'909'989

Étant rappelé qu'aucun dividende n'est payé sur les actions détenues directement ou indirectement par SGS SA.

L'assemblée est informée qu'en cas d'acceptation, le dividende de CHF 80.- brut par action sera payé le 03 avril 2023 sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice net disponible, soit :

- payer un dividende de CHF 80.- par action (589'524'320) et***
- reporter CHF 67'909'989 à compte nouveau."***

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées

OUI	99.94%
NON	0.03%
ABSTENTIONS	0.03%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

4 Elections

4.1. Elections au Conseil d'administration

Les mandats de tous les administrateurs actuellement en fonction arrivent à terme le jour de l'assemblée.

Le Conseil a été informé que Monsieur Paul Desmarais, jr. ne se représente pas pour un nouveau mandat.

Le Conseil propose la réélection des sept administrateurs sortants qui se représentent pour un nouveau mandat, ainsi que l'élection de Monsieur Jens Riedl.

Conformément aux dispositions statutaires, le mandat des membres du Conseil d'administration est d'une durée d'un an arrivant à terme à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Aucune autre proposition n'est faite.

La résolution suivante est mise au vote :

4.1.1 "L'assemblée réélit Monsieur Calvin GRIEDER en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées

OUI	93.74%
NON	4.88%
ABSTENTIONS	1.38%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

4.1.2 "L'assemblée réélit Monsieur Sami ATIYA en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	98.95%
NON	0.99%
ABSTENTIONS	0.06%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'904'458**

4.1.3 "L'assemblée réélit Madame Phyllis CHEUNG en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	98.44%
NON	0.37%
ABSTENTIONS	1.19%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'904'458**

4.1.4 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	77.21%
NON	22.74%
ABSTENTIONS	0.05%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'904'458**

4.1.5 "L'assemblée réélit Monsieur Tobias HARTMANN en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	99.68%
NON	0.27%
ABSTENTIONS	0.05%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'904'458**

4.1.6 "L'assemblée réélit Monsieur Shelby R. DU PASQUIER en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	98.51%
NON	1.44%
ABSTENTIONS	0.05%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

4.1.7 "L'assemblée réélit Madame Kory SORENSON en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	94.00%
NON	4.82%
ABSTENTIONS	1.18%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

4.1.8 "L'assemblée réélit Madame Janet S. VERGIS en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	99.47%
NON	0.49%
ABSTENTIONS	0.04%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

4.1.9 "L'assemblée élit Monsieur Jens Riedl en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	97.96%
NON	0.83%
ABSTENTIONS	1.21%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

Ayant recueilli la majorité des voix, le Président constate que Messieurs Calvin GRIEDER, Sami ATIYA, Ian GALLIENNE, Tobias HARTMANN, Shelby R. DU PASQUIER, Mesdames Kory SORENSON, Janet S. VERGIS, Phyllis CHEUNG sont réélus et que Monsieur Jens RIEDL est élu. Il confirme en outre que Messieurs, Sami ATIYA, Ian GALLIENNE, Tobias HARTMANN, Shelby R. DU PASQUIER, Calvin GRIEDER, Jens RIEDL et Mesdames Kory SORENSON, Janet S. VERGIS et Phyllis CHEUNG ont déclaré, par avance, accepter ces mandats.

4.2 Election du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Calvin Grieder comme Président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

La résolution suivante est mise au vote :

4.2.1 "L'assemblée élit Monsieur Calvin GRIEDER en qualité de Président du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	92.51%
NON	5.42%
ABSTENTIONS	2.07%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

Le Secrétaire constate que Monsieur Calvin Grieder, ayant recueilli la majorité absolue des voix, est élu. Il confirme en outre qu'il a déclaré, par avance, accepter ce mandat.

4.3 Élection des membres du Comité de rémunération

Le Président propose d'élire les membres du Comité de rémunération,

Les résolutions suivantes sont mises au vote :

4.3.1 "L'assemblée réélit Monsieur Sami ATIYA en qualité de membre du Comité de nomination et rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	97.43%
NON	2.51%
ABSTENTIONS	0.06%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

4.3.2 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Comité de nomination et rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	78.03%
NON	21.91%
ABSTENTIONS	0.06%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'904'458**

4.3.3 "L'assemblée réélit Madame Kory SORENSON en qualité de membre du Comité de nomination et rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2024"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	95.69%
NON	4.25%
ABSTENTIONS	0.06%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'904'458**

Ayant recueilli la majorité des voix, le Président constate que Monsieur Ian GALLIENNE, Sami ATYIA et Madame Kory SORENSON sont **réélus**. Il confirme en outre que Messieurs Ian GALLIENNE, Sami ATYIA et Madame Kory SORENSON ont déclaré, par avance, accepter ces mandats.

4.4 Élection de l'organe de révision

Le Président propose d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Genève, comme organe de révision des comptes statutaires de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2023.

Le représentant de la société PricewaterhouseCoopers SA confirme que cette dernière acceptera ce mandat, si l'assemblée en décide ainsi.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Genève, comme organe de révision des comptes de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS, pour l'exercice 2023"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	98.02%
NON	1.94%
ABSTENTIONS	0.04%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

4.5 Élection du représentant indépendant

Le Président propose d'élire l'Étude de notaires Notaires à Carouge comme représentant indépendant.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire l'Etude de notaires Notaires à Carouge, comme représentant indépendant pour un mandat d'un an arrivant à échéance à la fin de l'assemblée générale annuelle 2024."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	99.70%
NON	0.04%
ABSTENTIONS	0.26%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'458

5.1 Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2023

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les rémunérations du Conseil d'administration.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant global de CHF 2'700'000 représentant la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2024"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	98.10%
NON	0.67%
ABSTENTIONS	1.23%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'463

5.2 Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2024

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la rémunération de la Direction durant le prochain exercice fiscal 2024.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée autorise l'allocation d'un montant cumulé maximum de CHF 12'500'000 pour la rémunération fixe des membres de l'Operations Council (y compris le Directeur Général) pour la période fiscale 2024"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	95.34%
NON	3.42%
ABSTENTIONS	1.24%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'904'463

5.3 Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2022

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée d'approuver le montant global de la rémunération variable des membres de l'Operations Council du groupe (direction), liée à la performance durant l'exercice 2022.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant cumulé de CHF 4'432'647 représentant la rémunération variable due aux membres de l'Operations Council en rapport avec l'exercice fiscal 2022"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	98.16%
NON	1.71%
ABSTENTIONS	0.13%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'904'463**

5.4 Plan incitatif à long terme à émettre en 2023

Conformément aux dispositions statutaires, le Président propose à l'assemblée d'autoriser l'émission d'un plan incitatif à long terme d'un montant maximum de CHF 13'500'000.-, en accordant des unités d'actions à l'Operations Council, dont l'acquisition dépendra de la capacité du Groupe à atteindre les objectifs financiers à Long terme en 2025, tels que déterminés par le Conseil.

"L'assemblée décide d'approuver la proposition de l'émission en 2023 d'un plan incitatif à long terme pour les membres de l'Operations Council d'un montant de CHF 13'500'000.-"

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées	
OUI	96.08%
NON	2.64%
ABSTENTIONS	1.28%

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'904'463**

Les points 6.1 à 6.6 de l'Agenda font partie du procès-verbal dressé par Maître Rosset, Etude de Notaires à Carouge, lequel sera joints au présent procès-verbal

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président indique que la prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le mardi 26 mars 2024.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée à 15h20



Calvin GRIEDER
Président



Olivier MERKT
Secrétaire de l'assemblée

Annexes au procès-verbal :

- Exposé du Président du Conseil d'administration
- Exposé du Directeur Général
- Rapport annuel 2023
- Liste des collaborateurs SGS et scrutateurs